



École La Trinité

5 Rue Jean de Laval 44110 CHATEAUBRIANT

☎ 02 40 81 08 13 ec.chateaubriant.trinite@ec44.fr / <http://trinite-chateaubriant.fr>

Rentrée
2026-2027

Informations Générales

A CONSERVER

Madame, Monsieur,

Vous recevez, ce jour la circulaire de rentrée et la fiche de modalité de sortie à rapporter à l'école avant le 9 juillet 2026, Merci.

Aurélie PARAISO HINARD

Portes ouvertes le lundi 31 août 2026

de 11h00 à 12h00

Ce jour-là, vous pourrez prendre connaissance des listes d'élèves de chaque classe. Celles-ci seront affichées aux deux entrées de l'école. Il vous sera possible de prendre un premier contact avec l'enseignant(e) de votre enfant et de découvrir sa classe.

Rentrée de tous les élèves le mardi 1er septembre 2026

à 8H40

JOURS DE CLASSE : lundi, mardi, jeudi et vendredi

HORAIRES DE CLASSE : de la Maternelle au C.M.2

- MATIN : 8H40 - 12H10
- APRES-MIDI : 13H45 – 16H30



Conformément aux règles du contrat d'association, **l'accueil surveillé des élèves dans l'école sera assuré 10 minutes avant les cours soit : à partir de 8h30 le matin et 13h35 l'après-midi.**

Pour le bon déroulement de la classe, nous demandons aux enfants et aux parents de veiller à bien respecter les horaires du début des cours (même en maternelle). D'avance nous vous en remercions.

Direction

La Direction de l'École La Trinité sera assurée par Monsieur Fabien Rouger.

Si vous souhaitez le rencontrer, il est préférable de prendre rendez-vous au préalable en utilisant École Directe ou le mail de l'école.

Dialogue avec les enseignants

La communication famille/école est facile et rapide grâce à l'application « Educartable ». Les enseignants sont à votre disposition pour vous recevoir quand vous le désirez. Ces rencontres sont très importantes (même si tout va bien). Elles permettent de faire le point sur le travail scolaire et sur l'attitude en classe de votre enfant.

Merci de prendre rendez-vous quelques jours à l'avance. En outre, une réunion de présentation de la classe aura lieu au cours du premier trimestre de l'année scolaire. Nous souhaitons une étroite collaboration entre parents et enseignants pour la réussite et l'épanouissement de votre enfant.

Structure Pédagogique 2026-2027 (pouvant changer si les effectifs évoluent)

• CYCLE 1 • CYCLE 2	PPS-PS- MS	M ^{me} Stéphanie MAILLARD
	GS-CP	M ^{me} Bernadette COUVERT-CHERHAL + ¼ temps en attente de nomination.
	GS-CP	M ^{me} Béatrice ALLAIRE
	CE1-CE2	M ^{me} Céline RUFFIER
• CYCLE 3	CM1-CM2	En attente de nomination

• ENSEIGNEMENT SPECIALISE	REGROUPEMENT D'ADAPTATION	Mme Sandrine DI-NARDI
	ENSEIGNEMENT ALLOPHONE	Mme Adeline DUPÉ

Vêtements et objets

Nous recommandons aux parents de **bien vouloir marquer les vêtements et objets apportés par les enfants à l'école**. Chaque année, de nombreux vêtements attendent vainement leurs propriétaires.

Participation des parents aux activités de l'école

Comme chaque année, nous aurons besoin de votre concours pour encadrer certaines activités organisées par l'école : pastorale, bibliothèque, piscine, ateliers de travaux manuels, ... Si vous disposez de temps, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de l'enseignant(e) de votre enfant. Vous serez les bienvenus. Désormais, il est nécessaire de fournir l'attestation d'honorabilité en fournissant l'extrait de casier judiciaire B3 pour encadrer les activités.

Activités pédagogiques complémentaires

L'école pourra proposer des activités pédagogiques complémentaires (APC) à certains enfants en accord avec les familles. Ces activités auront lieu hors temps scolaire, les jours d'école, sur une période donnée.

Absences

Toute absence doit être signalée dès la première demi-journée :

- soit directement par vous-même avant le début des cours.
- Soit par Educartable.

Le motif de l'absence est obligatoirement explicité.

Calendrier des vacances scolaires 2026/2027

Zone B

	DÉBUT DES VACANCES	REPRISE DES COURS (le matin)
TOUSSAINT	• samedi 17 octobre 2026	• Lundi 2 novembre 2026
NOËL	• samedi 19 décembre 2026	• Lundi 3 janvier 2027
HIVER	• samedi 20 février 2027	• Lundi 8 mars 2027
PRINTEMPS	• samedi 17 avril 2027	• Lundi 2 mai 2027
ASCENSION	• Pont de l'Ascension du mercredi 5 mai 2027 au lundi 10 mai 2027 au matin	
ÉTÉ	• Début des vacances d'été le samedi 3 juillet 2027	



Pastorale

L'inscription dans un établissement de l'Enseignement Catholique sous contrat d'association avec l'État, implique l'adhésion au projet éducatif de l'établissement. Celui-ci comporte une dimension religieuse explicite, mise en œuvre dans le respect de la liberté de conscience garantie par l'article 18 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et par le Code de l'éducation (articles R.442-36 et R.442-38).

L'établissement s'engage à respecter la liberté de conscience des élèves et des familles.

L'enseignement de la culture chrétienne fait partie intégrante du projet éducatif. Il contribue à la formation intellectuelle et humaine des élèves en leur donnant des repères culturels, historiques et spirituels pour mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons. Il vise également le développement de l'esprit critique, l'éveil au dialogue et la découverte des grandes traditions religieuses. Cet enseignement s'adresse à tous les élèves inscrits dans l'établissement. Il relève d'une démarche culturelle et éducative : il s'adresse à l'intelligence et à la réflexion, ne constitue pas un acte de foi et respecte la liberté de conscience de chacun. Les familles sont informées du contenu et des modalités de sa mise en œuvre lors de l'inscription. L'inscription à l'établissement vaut adhésion du projet éducatif et présenté lors de l'inscription.

En paroisse, la catéchèse permet la découverte ou l'approfondissement de la foi et de son contenu et son expression (temps de prières). Elle peut inclure la préparation aux sacrements d'initiation (baptême, eucharistie) et des temps forts de la vie chrétienne. Elle est proposée à tous, mais s'adresse aux seuls volontaires. Elle nécessite le consentement

explicite formalisé par une inscription, chaque année auprès de la paroisse St Nicolas. Il n'y a pas de catéchèse à l'école.

Les célébrations organisées par l'école sont facultatives et organisées sur les heures de caractère propre. Leurs dates sont inscrites, dans le calendrier annuel remis à chaque famille en début d'année. Dans tous les cas, une information leur est transmise en amont.

Conformément à l'article R.442-36 du Code de l'éducation, ces activités sont organisées : en dehors des heures de cours sous contrat ; c'est aussi le cas pour la culture (le vendredi de 15h30 à 16h30).

Les heures consacrées à la culture chrétienne ne réduisent pas le volume horaire des enseignements sous contrat. Des heures sont ajoutées dans l'emploi du temps (15 minutes de plus par jour, soit 36 heures annuelles) pour permettre ces activités sans empiéter sur le programme de l'Education Nationale. Toute modification de l'emploi du temps liée à ces activités est communiquée aux familles.

Les familles sont informées, dès l'inscription, des propositions culturelles ou culturenelles.

Assurance scolaire

Les prestations de l'assurance scolaire et extrascolaire souscrite par l'école auprès de la Mutuelle St Christophe, pour tous les élèves, sont sur ce lien : www.saint-christophe-assurances.fr, pour prendre connaissance des garanties et télécharger l'attestation de votre enfant. Si c'est votre choix, vous pouvez fournir votre propre assurance scolaire avant le 15 septembre.

Services périscolaires

Accueil périscolaire

-lieu Cour du bas-

L'accueil périscolaire est un service de l'école. Le matin, il est ouvert à tous les enfants de la Maternelle au CM2. Le soir, il est ouvert aux seuls enfants de maternelle et CP. Notre école est un des pôles des accueils périscolaires de la Communauté de Communes du Castelbriantais. Le partenariat conclu avec la CAF et qui permet de bénéficier d'un mode de garde à un coût avantageux impose le respect d'une réglementation commune. La facturation est faite sur des ½ heures ou ¼ heures indivisibles. Une grille de tarification est appliquée avec 5 tranches de quotient familial (voir règlement financier).

HORAIRES :	LE MATIN :	De 7H30 à 8H30	LE SOIR :	De 16H30 à 18H30
------------	------------	----------------	-----------	------------------

Animatrice : Cathie Lefevre et 1 Aide animateur.

Nous recommandons aux parents de bien vouloir respecter les horaires. Les enfants doivent être accompagnés jusqu'au local d'accueil périscolaire et être préalablement inscrits sur l'application École Directe.



Étude du soir

-lieu Cour du bas-

L'étude du soir est un autre service de l'école. Elle s'adresse aux élèves du CE1 au CM2.

HORAIRES : 16H30 - 17H30



Cantine

Le service de restauration de l'école est sous la gestion de la Mairie de Châteaubriant. Les inscriptions pour l'année 2026-2027 sont possibles :

- soit via le portail <https://www.espace-citoyens.net/espace-famille-chateaubriant/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>

- soit en complétant la fiche que vous trouverez sur le site internet de la ville.

Les inscriptions sont à réaliser **au plus tard pour le vendredi 3 juillet 2026**.

En cours d'année, les réservations et annulations de repas sont à effectuer auprès du service Enseignement, via le portail Familles, par téléphone au **02.40.81.52.25** ou par mail à : affaires.scolaires@ville-chateaubriant.fr

